



MUNICIPALITE DE LONAY

PREAVIS N° 05 / 2025 AU CONSEIL COMMUNAL



**Demande de crédit complémentaire au budget 2025
de CHF 85'000.- pour des travaux
au Collège des Pressoirs**

Délégué(e) municipal(e) : E. Morerod

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers communaux,

1. PREAMBULE

Le Collège des Pressoirs, construit en 2004, commence à présenter ses premiers signes de fatigue. Après une visite sur place de Mme Morerod, nouvelle municipale en charge des bâtiments scolaires, plusieurs constats ont été faits.

Certains stores et luminaires dysfonctionnent. Des moyens d'appoints ont été mis en place par le corps enseignant (lumière de chevet, vitre tapissée de rideaux de douche et de feuilles A3), mais cela n'est plus viable pour la prochaine saison qui approche et n'est pas approprié pour une utilisation optimale des classes.

De plus, il a été remonté par le corps enseignant que les zones d'ombre sont clairement insuffisantes dans la cour supérieure du Collège.

Au vu de ce qui précède, ces réparations n'ayant pas été budgétisées et en se basant sur l'article 10 du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, la Municipalité invite le Conseil communal à lui accorder le crédit complémentaire détaillé au chapitre 4, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, en complément du budget de l'exercice comptable concerné (préavis n° 13/24).

2. RAPPEL DES DISPOSITIONS EN VIGUEUR

Art. 10 du Règlement sur la comptabilité des communes - Dépassement de crédit

1 La Municipalité veille à ce que les crédits accordés ne soient pas dépassés.

2 Lorsqu'un crédit est épuisé, il ne peut être engagé de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du Conseil général ou communal, sous réserve des dispositions de l'article 11.

3. DETAIL DES DEMANDES COMPLEMENTAIRES

Stores :

Les stores des classes du Collège des Pressoirs sont intégrés aux vitres. Plusieurs de ces stores sont cassés et posent problème dans 7 classes fortement exposées au soleil. Leurs réparations sont rarement possibles et le remplacement de l'entier des vitres est onéreux.

Des stores intérieurs manuels ont déjà été installés à certains endroits. Étant donné que cette solution a été satisfaisante, il a été décidé d'installer le même modèle de stores dans les sept classes concernées.

Luminaires :

Les luminaires en Néon n'étant plus commercialisés, une réflexion est en cours pour leur remplacement dans l'entier du bâtiment du Collège des Pressoirs.

Certains néons de la classe d'ACM (activités créatrices et manuelles) et de musique ne fonctionnent plus. Il a été décidé de les remplacer. Cette solution permettra de changer les luminaires cassés de la salle précitée tout en testant une solution pour l'ensemble du Collège.

Toile d'ombrage :

Les épisodes de fortes chaleurs étant de plus en plus récurrents, il est important de pouvoir proposer des zones d'ombre aux enfants dans les cours d'écoles. Ces zones d'ombre font cruellement défaut dans la cour d'école supérieure des Pressoirs.

Afin de répondre à cette problématique, l'installation d'une toile d'ombrage a été jugée la solution la plus adéquate. Des tables et bancs d'extérieurs seront également installés afin de permettre les cours à l'extérieur.

4. DETAILS DES COUTS

Travaux	Détail	Montant (CHF)
Stores	Stores cassés, fortes chaleurs en été.	40'000.-
Luminaires	Luminaires à remplacer qui ne sont plus sur le marché.	15'000.-
Toile d'ombrage	Préau en pierre et exposé plein sud. Ilot de fraîcheur à créer.	30'000.-
Total		85'000.-

5. INCIDENCE SUR LE BUDGET 2025

	Revenu (en CHF)	Charge (en CHF)	Résultat (en CHF)
Budget 2025 voté par le conseil communal	17 037 120	17 885 220	- 848 100
Incidence sur le budget	0	85 000	-85 000
Totaux	17'037'120	17 970 220	- 933 100

6. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LONAY

- vu** le préavis n° 05/2025 de la Municipalité,
- vu** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,
- vu** le rapport de la Commission des finances,
- attendu** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

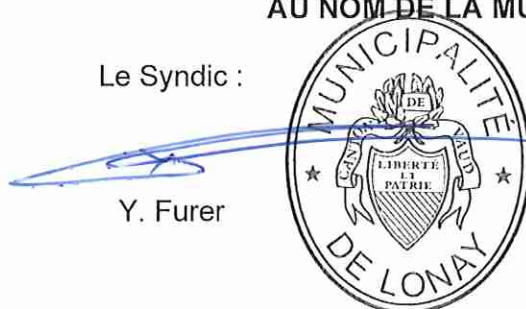
DECIDE

1. d'adopter le préavis n° 05/2025 relatif à la demande de crédit complémentaire au budget 2025 pour des travaux au Collège des Pressoirs ;
2. d'accorder à la Municipalité les crédits complémentaires, du compte 504.3141, demandés au budget communal de l'exercice 2025, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total de CHF 85'000.00.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 12 mai 2025 pour être soumis au Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Y. Furer

Le Secrétaire municipal :

A blue ink signature of A. Bannwart.

A. Bannwart

Première séance de la Commission ad hoc :

le 19 mai 2025 à 20h00, à l'administration communale

Membres :

Croisier Emmanuel, Derungs Laurence, Sanson Laurence, Sordet Maryline, Venezia Carole

Première séance de la Commission des finances :

le 20 mai 2025 à 19h00, en salle des commissions

Membres :

Bischoff Anne France, Coendet Paul, Delapierre Fabienne, Gasser Steven (Président),
Herrmann Samantha, Klemke Moser Patricia, Vial Sonia